

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox**1 Identification de la substance ou du mélange et du fournisseur.****1.1 Nom du produit :**

Marque déposée : Liquinox

Synonymes :

Numéro du produit : Liquinox

1.2 Application de la substance ou préparation: Matériel/détergent de nettoyage.**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique****Fabricant :**Alconox, Inc.
30 Glenn Street
White Plains, NY 10603
1-914-948-4040**Fournisseur :**

Sans objet

Ligne téléphonique d'urgence :**ChemTel Inc :**Amérique du Nord : 1-800-255-3924
International : 01-813-248-0585**2 Identification des risques****2.1 Classification de la substance ou du mélange :**

Conformément aux règlements CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et SGH rév. 3 et modifications.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :Acide éthylènediaminetétraacétique, sel tripotassique
Éthoxylate d'alcool
Alkylbenzène sulfonate de sodium
Xylènesulfonate de sodium
Diéthanolamide de noix de coco**2.2 Éléments d'étiquetage :**Irritation oculaire, catégorie 2A
Irritation de la peau, catégorie 2**Pictogrammes de danger :****Mention d'avertissement:** Mise en garde**Mentions de danger :**H315 : Provoque l'irritation cutanée.
H319 : Provoque une grave irritation des yeux.**Mise en garde :**P264 : Bien se laver la peau après utilisation.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox

P305+351+338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Information complémentaires : Aucun(e)

Description du danger

Dangers non classés par ailleurs (HNOC) : Aucun(e)

Information concernant des dangers particuliers pour les humains et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive de classification générale pour les préparations de UE » dans sa version en vigueur la plus récente.

Système de classification :

Classification conforme aux règlements CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et SGH rév. 3 et modifications et complétée par les données tant de l'entreprise que de la littérature. La classification est conforme aux éditions les plus récentes des listes de substances internationales, et complétée par des informations de la littérature technique et par des informations fournies par l'entreprise.

3 Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1 Caractéristique chimique: Aucun(e)

3.2 Description: Aucun(e)

3.3 Composants dangereux (pourcentages exprimés en poids) :

Identification	Nom chimique	Classification	Poids %
Numéro CAS : 68081-81-2	Alkylbenzène sulfonate de sodium	Acute Tox. 4; H303 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2; H319	10 à 25
Numéro CAS : 1300-72-7	Xylènesulfonate de sodium	Eye Irrit. 2; H319	2,5 à 10
Numéro CAS : 84133-50-6	Éthoxylate d'alcool	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1; H318	2,5 à 10
Numéro CAS : 68603-42-9	Diéthanolamide de noix de coco	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2; H319	2,5 à 10
Numéro CAS : 17572-97-3	Acide éthylènediaminetétraacétique, sel tripotassique	Skin Irrit. 2 ; H315: Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	2,5 à 10

3.4 Information complémentaires: Aucun(e)

4 Mesures de premiers soins

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox**4.1 Description des premiers soins :****Informations générales :** Aucun(e)**Après l'inhalation :**

Maintenir les voies ariennes non obstruées.

Desserrer les vêtements si nécessaire et mettre la personne dans une position confortable.

Après contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau.

Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.

Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche.

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants sont aigus et à retardement :

Aucun(e)

4.3 Indique qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis :

Aucune information supplémentaire.

5 Mesures à prendre pour lutter contre le feu**5.1 Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés :**

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité: Aucun(e)**5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :**

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseil pour pompiers :**Équipement de protection :**

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Consulter la Section 8.

5.4 Information complémentaires :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

6 Procédures en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

6.2 Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox

Porter une protection aux yeux, des gants de protection et des vêtements de protection.

6.4 Référence à d'autres sections : Aucun(e)

7 Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter de respirer les brouillards, les poussières ou les vapeurs.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucune information supplémentaire.

8 Mesures de contrôle d'exposition et de protection individuelle



8.1 Paramètres de contrôle :

84133-50-6, Éthoxylate d'alcool, AIHA MPT 10 mg/m³,

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Protection respiratoire :

Non nécessaire sous des conditions normales.

Protection cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection oculaire :

Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide jaune pâle	Limites d'explosion inférieure : Limites d'explosion supérieure :	Non déterminée ou non disponible. Non déterminée ou non disponible.
Odeur :	Non déterminée ou non disponible.	Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminée ou non disponible.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox

Seuil d'odeur :	Non déterminée ou non disponible.	Densité de vapeur :	Non déterminée ou non disponible.
Valeur du pH :	8,5 comme tel.	Densité relative :	Non déterminée ou non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non déterminée ou non disponible.	Solubilité :	Non déterminée ou non disponible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminée ou non disponible.	Coefficient de partition (n-octanol/eau) :	Non déterminée ou non disponible.
Point d'éclair (creuset fermé) :	Non déterminée ou non disponible.	Température d'auto-inflammation :	Non déterminée ou non disponible.
Taux d'évaporation :	Non déterminée ou non disponible.	Température de décomposition :	Non déterminée ou non disponible.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminée ou non disponible.	Viscosité :	a. Cinématique : Non déterminée ou non disponible. b. Dynamique : Non déterminée ou non disponible.
Densité à 20 °C :	Non déterminée ou non disponible.		

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité :** Aucun(e)
- 10.2 **Stabilité chimique :** Aucun(e)
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun(e)
- 10.4 **Conditions à éviter :** Aucun(e)
- 10.5 **Matériaux incompatibles :** Aucun(e)
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux :** Aucun(e)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Orale:

DL50 >5.000 mg par kg Rat, (Orale) - produit

Toxicité chronique : Aucune information supplémentaire.

Corrosion / irritation de la peau :

Éthoxylate d'alcool : Risque présumé d'irritation cutanée légère à modérée.

Alkylbenzène sulfonate de sodium : Provoque l'irritation cutanée. .

Diéthanolamide de noix de coco : Provoque l'irritation cutanée.

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire :

Alkylbenzène sulfonate de sodium : Provoque une grave irritation des yeux.

Éthoxylate d'alcool : Provoque une irritation oculaire modérée à sévère et une conjonctivite.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox

Xylènesulfonate de sodium : Lapin : irritant pour les yeux.

Diéthanolamide de noix de coco : Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau : Aucune information supplémentaire.**Cancérogénicité :** Aucune information supplémentaire.**IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**NTP (Programme national américain de toxicologie) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Mutagenicité sur les cellules germinales :** Aucune information supplémentaire.**Toxicité reproductrice :** Aucune information supplémentaire.**STOT- exposition unique et répétée :**

Acide éthylènediaminetétraacétique, sel tripotassique : SE: Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Informations toxicologiques additionnelles : Aucune information supplémentaire.**12 Informations écologiques****12.1 Toxicité :**

Alkylbenzène sulfonate de sodium : Poisson, CL50 1,67 mg/l. 96 heures

Alkylbenzène sulfonate de sodium : Invertébrés aquatiques, CE50 Daphnia 2,4 mg/l. 48 heures

Alkylbenzène sulfonate de sodium : Plantes aquatiques, CE50 Algues 29 mg/l. 96 heures

Diéthanolamide de noix de coco : Poisson, (CL50) : 3,6 mg/l 96 heures [Poisson (Brachydanio rerio)].

Diéthanolamide de noix de coco : Invertébrés aquatiques, 4,2 mg/l 24 heures [Daphnia (daphnia magna)].

Éthoxylate d'alcool : Poisson, (CL50) : 4,01 mg/l 48 heures [Daphnia (daphnia)].

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune information supplémentaire.**12.3 Potentiel bio-accumulatif :** Aucune information supplémentaire.**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune information supplémentaire.**Notes générales :** Aucune information supplémentaire.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :****PBT :** Aucune information supplémentaire.**vPvB :** Aucune information supplémentaire.**12.6 Autres effets indésirables :** Aucune information supplémentaire.**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets (consulter les autorités locales, régionales et nationales pour assurer une élimination appropriée) :****Informations pertinentes :**

Il est de la responsabilité du producteur de déchets d'identifier correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11).

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox

14 Informations relatives au transport

14.1	Numéro d'identification de l'ONU : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA :	Aucun(e)
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA	Aucun(e)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA Classe : Étiquetage : Quantité limitée :	Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e)
	US DOT Exception de quantité limitée : En vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact : Aucun(e) Classe de danger : Aucun(e) Groupe d'emballage : Aucun(e) Polluant maritime : Aucune information supplémentaire. Commentaires : Aucun(e)	Non-vrac : Quantité à déclarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact : Aucun(e) Classe de danger : Aucun(e) Groupe d'emballage : Aucun(e) Polluant maritime : Aucune information supplémentaire. Commentaires : Aucun(e)
14.4	Groupe d'emballage : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA	Aucun(e)
14.5	Risques environnementaux :	Aucun(e)
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur : Code de danger (Kemler) : Numéro d'EMS : Groupes de ségrégation :	Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Sans objet.	
14.8	Informations relatives au transport/complémentaires : Catégorie de transport : Code de limitation pour tunnels : Règlementation modèle de l'ONU :	Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e)

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Amérique du Nord

SARA

Section 313 (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Section 302 (substances extrêmement dangereuses): Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement) :

Quantité déversée: Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Inventaire: Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Règlements et ordonnances: Sans objet.

Proposition 65 (Californie) :

Produits chimiques connus pour causer des cancers : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les femmes : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les hommes : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité de développement : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Canadien

Liste intérieure des substances du Canada (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

UE

REACH Article 57 (SVHC): Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Allemagne MAK: Non classifié.

Asie-Pacifique

Australie

Australian Inventory of Chemical Substances [inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Japon

Inventaire des substances chimiques commerciales existantes (ENCS) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Corée

Liste de produits chimiques existantes (ECL): Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.09.2015

Révision: 12.10.2015

Marque de commerce: Liquinox**Nouvelle Zélande****Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZOIC) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Philippines****Inventaire des substances chimiques aux Philippines (PICCS) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Taiwan****Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TSCI) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**16 Autres informations****Sigles et abréviations :** Aucun(e)**Récapitulatif des phrases****Mentions de danger :**

H315 : Provoque l'irritation cutanée.

H319 : Provoque une grave irritation des yeux.

Mise en garde :

P264 : Bien se laver la peau après utilisation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

P305+351+338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Déclaration du fabricant :

L'information fournie dans cette Fiche de données de sécurité est correcte, pour autant que nous le sachions et nous les croyions au moment de sa publication. L'information fournie est destinée à guider l'utilisateur vers la manipulation, l'utilisation, la gestion, l'entreposage, le transport, l'élimination et le déversement sécuritaires et n'est pas considérée comme une garantie de spécifications ou de qualité. L'information ne renvoie qu'au matériel spécifique ici désigné et il se peut qu'elle ne soit pas valable pour ce matériel lorsqu'il est utilisé avec d'autres matériaux ou dans d'autres des processus à moins que ceux-ci soient identifiés dans le texte en question

NFPA : 1-0-0**HMIS :** 1-0-0